



**Compte-Rendu
des délibérations de la commune du Grand-Lucé
séance du 23 Septembre 2011**

L' an deux mille onze et le vingt trois Septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie, sous la présidence de Pascal DUPUIS, Maire.

Présents : M. DUPUIS Pascal, Maire, Mmes : CHARTIER Sylvie, MERCIER Nadine, THIBOUS-SZPIRGLAS Françoise, TONDEUX Marie-France, TRIBALLIER Marie-Thérèse, MM : BEAUNÉ Olivier, BREBION Patrice, CHIRON Jean-Pierre, DESOEUVRE Joël, GUET Patrick, LEBERT Thierry, LEONARD Jérôme, ORY Gilbert, ROBIL Jarno, SAVARD Olivier

Absent(s) : M. RAHAL Joseph

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GENDRON Brigitte à Mme TRIBALLIER Marie-Thérèse,

A été nommé secrétaire : M. LEBERT Thierry a été élu(e) secrétaire

Nombre de membres

- En exercice : 18
- Présents : 16

Date de la convocation : 17 Septembre 2011

Date d'affichage : 17 Septembre 2011

SOMMAIRE

- **SUBVENTION CENTRE MÉDICAL pour LIVRET D'ACCUEIL**
- **DÉSIGNATION de DEUX REPRÉSENTANTS du CONSEIL MUNICIPAL pour SIÉGER au SEIN de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES de LUCÉ**
- **TABLEAU des EMPLOIS Maj. 20**
- **TARIFS 2011 - MAJ**
- **CONVENTION BIBLIOTHÈQUE et ECOLES - ANNÉE SCOLAIRE 2011-2012.**
- **TABLEAU des EMPLOIS Maj. 21**
- **DÉCISION MODIFICATIVE N° 7 - COMMUNE -**
- **DÉNOMINATION de LIEUDIT**

Réf : D-2011-73 - Objet : **SUBVENTION CENTRE MÉDICAL pour LIVRET D'ACCUEIL**

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre Médical Georges Coulon édite un livret d'accueil. Le Conseil Municipal est sollicité pour participer financièrement, comme cela avait déjà été le cas en 2008. Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de verser une subvention de 240 €.
- **DIT** que la somme sera prévue au Budget Primitif 2011.

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : D-2011-74 - Objet : DÉSIGNATION de DEUX REPRÉSENTANTS du CONSEIL MUNICIPAL pour SIÉGER au SEIN de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES de LUCÉ

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-21,

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation de deux nouveaux délégués titulaires appelés à siéger au sein de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES de LUCÉ, compte tenu de la démission de Madame Brigitte GENDRON et de Monsieur Olivier SAVARD.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

- **DÉSIGNE**, au scrutin secret, deux délégués titulaires appelés à siéger au sein de la Communauté de Communes de Lucé.

- Madame Sylvie CHARTIER délégué titulaire.

- Madame Françoise THIBOUS-SZPIRGLAS délégué titulaire.

- **DÉSIGNE**, au scrutin secret, deux délégués suppléants appelés à siéger au sein de la Communauté de Communes de Lucé :

- Madame Nadine MERCIER, délégué suppléant.

- Monsieur Jean-Pierre CHIRON, délégué suppléant.

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : D-2011-75 - Objet : TABLEAU des EMPLOIS Maj. 20

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 22 Juillet 2011,

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter les modifications du tableau de l'emploi suivant :

- Création d'un poste d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques à 35 H pour 2 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** : d'adopter le tableau de l'emploi ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1er Octobre 2011.

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sont inscrits au budget 2011.

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : D-2011-76 - Objet : TARIFS 2011 - MAJ

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **MODIFIE** à compter du 1er Octobre 2011 la valeur de remplacement du bris de vaisselle à la Salle Polyvalente suivant le tableau annexé,

- **MODIFIE** le libellé de la location concernant les vins d'honneur qui sera désormais : vin d'honneur (verres et ménage compris avec cuisine).

A la majorité (pour : 16 contre : 1 abstentions : 0)

Réf : D-2011-77 - Objet : CONVENTION BIBLIOTHÈQUE et ECOLES - ANNÉE SCOLAIRE 2011-2012.

Monsieur le Maire rapporte la délibération du 19 Août 2011 n° 072-217201433 - 2011 0822 - D - 2011 - 71 - DE et rappelle au conseil que la bibliothèque accueille les classes pour faire connaître la bibliothèque, découvrir la littérature jeunesse, développer le goût de la lecture chez l'enfant, favoriser l'autonomie des enfants dans la bibliothèque et dans l'utilisation des ressources, engager un travail thématique.

Notre bibliothèque propose une convention entre la bibliothèque et les écoles afin de fixer les modalités relatives au planning et au prêt de livres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PROPOSE** à chaque école intéressée de signer une convention avec leurs classes ayant pour objet l'organisation et la participation des classes aux animations proposées par la bibliothèque municipale ainsi que de fixer un planning, horaires et prêt de livres.

- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention,

- **DIT** que cette convention est valable pour l'année scolaire 2011-2012 par école.

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : D-2011-78 - Objet : TABLEAU des EMPLOIS Maj. 21

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 22 Juillet 2011,

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter les modifications du tableau de l'emploi suivant :

- Création d'un poste d'adjoint technique à 35 H.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** : d'adopter le tableau de l'emploi ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1er Janvier 2012.

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sont inscrits au budget 2011

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : D-2011-79 - Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N° 7 - COMMUNE -

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

- **DÉCIDE** comme suit les modifications au Budget Commune 2011 :

<u>Compte</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
2188/152	Souffleur	+ 400
2152/0163	Aménagement Belleville	- 400

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : D-2011-80 - Objet : DÉNOMINATION de LIEUDIT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, après consultation des propriétaires de la Gaudinière, de distinguer à l'avenir :

- La Gaudinière du Lief

et

- La Gaudinière du Chêne

Cela évitera ainsi la confusion fréquente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉNOMME** la Gaudinière du Lief

et La Gaudinière du Chêne.

- **DIT** que les services concernés seront informés de cette création ainsi que les riverains.

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Une pétition a été envoyée pour le problème de bruit pour les riverains du terrain multisports
- 8 à Huit : Monsieur LEBERT abandonne le projet - Monsieur SOULIS toujours intéressé
- Remerciements divers : pour décès de Monsieur FOUCAULT, Yvette CISSÉ et remerciement du Syndicat Sarthois du Cheval Percheron pour aide lors de leur concours d'attelage.
- Piscine : notre nouveau MNS prend ses marques. Commission Sécurité a émis un avis défavorable tant que certains petits travaux n'auront pas été réalisés.
- Parc de la Mairie : mur en cours de réfection
- Exposition GARANGEAU à la Mairie jusqu'au 9 Octobre.
- Week-end 1er et 2 Octobre : visite des galeries
- O.BEAUNÉ signale que le charcutier ambulant du mercredi déverse ses déchets verts dans la poubelle de monsieur MARCHAND.
- F.THIBOUS signale que des démarcheurs proposent des traitements de charpente en se prévalant de leur habilitation par la mairie.
- Problème d'arrivée d'eau lors des orages.
- J.LEONARD demande une augmentation de puissance du compteur EDF de l'église pour les radiants.
- S.CHARTIER signale que la piste d'athlétisme est utilisée par les vélos. Une interdiction sera apposée dans la descente du collège.
- Prendre RV avec AXIMA pour mise aux normes piscine.
- Avis défavorable de la commission de sécurité émis pour la salle polyvalente.
- Avis défavorable de la commission de sécurité émis pour la piscine.
- P.GUET indique que les adhérents de l'aquafitness paient 5€ supplémentaires qui seraient demandés par la mairie pour l'obtention d'une eau à température élevée. Eclaircissement sera demandé à l'association.
- J.DESOEUVRE informe que le broyage annuel des routes commencera début octobre.
- N.MERCIER donne les effectifs des écoles : 119 en primaire et 70 en maternelle.
- N.MERCIER rappelle que le contrat RESTAUVALL prend fin en février 2012.
- P.DUPOUIS informe que les familles qui ont des impayés seront convoquées.
- J.ROBIL fait part des travaux en cours et indique que les travaux du CD304 s'élèveront à 239.089,37 € et seront prévus au B.P 2012.

Séance levée à 01 heure 15.

